

Communiqué de presse
À Boulogne sur Mer, le 23 janvier 2014

Conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale Jeudi 23 janvier 2014

Le conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale s'est réuni ce jeudi 23 janvier 2014 à Boulogne sur Mer, sous la présidence de M. Christian Manable.

A l'ordre du jour :

➤ Point d'avancement sur les travaux du groupe technique « phoques »



La problématique de la déprédation des phoques est un sujet de préoccupation fort pour un certain nombre d'acteurs du Parc naturel marin, notamment les pêcheurs de loisir. Pour répondre à ces inquiétudes, le conseil de gestion a décidé lors de sa réunion du 1^{er} octobre 2013 la mise en place d'un groupe de travail pour effectuer un état des lieux des connaissances actuelles, des études en cours et des mesures de gestion mises en place à l'étranger.

Deux réunions de ce groupe ont permis la mise en place d'une véritable dynamique de concertation entre

des acteurs du milieu marin dont les points de vue sur la thématique des phoques sont parfois opposés : représentants des pêcheurs professionnels et de loisirs, associations de défense de l'environnement, experts du patrimoine naturel, services de l'État, élus et responsables du tourisme dans les communes littorales.

Les échanges, fructueux, ont abouti à la proposition d'un formulaire de renseignements à destination des usagers de la mer, afin qu'ils rapportent les conditions de leurs observations des phoques. Ce document - véritable outil de science participative - permettra au plus grand nombre de recueillir des données précises afin de quantifier et qualifier les interactions entre hommes et phoques, lors de différentes activités. En outre, les fiches d'identité des deux espèces, phoques gris et veaux-marins, sont en cours d'établissement, collectivement et sur l'ensemble de la façade maritime. Le groupe de travail se positionne également comme favorable à la mise en place d'une réflexion globale à l'échelle de la Manche, et a d'ores et déjà entamé le rapprochement avec ses homologues britanniques.

➤ Implication dans le contrat de baie de Canche

Un contrat de baie est un outil permettant aux différents acteurs d'une baie et de son bassin versant (usagers, propriétaires fonciers, associations, services de l'état, collectivités) de définir, de manière globale et concertée, un programme d'actions visant à améliorer la gestion de l'eau.

Décision du conseil de gestion

Le Parc naturel marin contribuera à la mise en œuvre du contrat de baie de Canche. Il s'investira notamment dans les actions suivantes :

>réaliser une étude sur le fonctionnement hydro sédimentaire de l'estuaire,

>mettre en place une gestion plus respectueuse de la laisse de mer, la partie de l'estran où se déposent en vives eaux des débris animaux et végétaux et des macro-déchets d'origine humaine,
>réaliser un suivi des habitats aquatiques de l'estuaire de la Canche afin de prévenir leurs éventuelles dégradations,
>accompagner les bases nautiques pour une réduction des pollutions générées par la plaisance,
>développer des outils pour communiquer auprès du grand public et de tous les usagers sur les milieux naturels aquatiques.



➤ Avis sur le dragage du Hourdel



L'avis du Parc naturel marin a été sollicité sur les programmes de dragage des ports de pêche et de plaisance du Hourdel, à Cayeux-sur-mer.

Décision du conseil de gestion

Le conseil de gestion donne un avis favorable, assorti de plusieurs réserves et recommandations. Il souhaite notamment que la période de travaux soit définie en considérant le cycle de vie des espèces sensibles et protégées présentes sur le secteur. Il préconise en outre le renforcement des contrôles environnementaux : suivi de la qualité de l'eau, suivi des moules de bouchot, etc.

➤ Signature d'une convention de partenariat entre le Parc naturel marin et le Campus de la Mer

Le conseil de gestion du 23 janvier 2014 s'est conclu sur la signature d'une convention de partenariat entre le Campus de la Mer et le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale. Ce document définit les bases d'une collaboration étroite non seulement entre le Parc et les acteurs universitaires et scientifiques, mais également en lien avec les acteurs socio-économiques du territoire.

Le Campus de la Mer, créé en 2011, travaille sur les thématiques de la mer et du littoral dans le Nord - Pas de Calais. Il vise à définir une stratégie commune en matière de formation, de recherche et de valorisation, ainsi qu'à développer une expertise européenne et internationale.

La convention entre le Parc naturel marin et le Campus de la Mer porte sur une étroite collaboration en matière d'acquisition et d'échanges des connaissances scientifiques et techniques et d'élaboration d'indicateurs de suivi du milieu marin. Elle sera effective également pour la mise en place et la participation à des programmes de sensibilisation, de formation et d'enseignement sur des thématiques en lien avec le milieu marin ou encore de développement d'échanges avec les acteurs socio-économiques du territoire, y compris dans un cadre européen et international.

Le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale fait partie de l'Agence des aires marines protégées, un établissement public national dédié à la protection du milieu marin. L'Agence est sous la tutelle du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

www.aires-marines.fr/parc-marin-estuaires-picards-mer-opale

→ Téléchargement des illustrations: <http://mediatheque.aires-marines.fr/identification?token=1-010AXKEPN30>



Zoom sur... les mammif...

Ports de plaisance

Trafic maritime

Baie de Canche

Baie de Somme

Cartes de périmètre

Si le lien ne fonctionne pas, rendez vous à l'adresse suivante : <http://mediatheque.aires-marines.fr/identification> et utilisez le code suivant : 1-010AXKEPN30

La mention des crédits est obligatoire.

Ces photos sont utilisables uniquement pour l'illustration de l'article sur le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale à paraître dans votre média. Toute nouvelle réutilisation doit faire l'objet d'une autorisation écrite de l'Agence des aires marines protégées.

→ Téléchargement de la plaquette de présentation du Parc naturel marin : <http://www.aires-marines.fr/L-Agence/Organisation/Parcs-naturels-marins/Parc-naturel-marin-des-estuaires-picards-et-de-la-mer-d-Opale/Documents>

Contacts presse:

Line HENRY - line.henry@aires-marines.fr - 03 21 99 15 81 / 06 30 62 93 37